Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de La Malène, vendredi 13/12/19 à 17h30, Mairie

La séance ouvre à 17h30. Tous les membres sont présents. Francis Flourou est installé en tant que nouveau conseillé municipal. A l'ordre du jour : élection du maire et de ses adjoints, élection et désignation des délégués aux différentes instances territoriales, vote de l'indemnité des élus, vote du tarif des transports scolaires pour le primaire.

Cécile Jassaud est élue maire à la majorité absolue. Roger Blanc est élu 1^{er} adjoint à la majorité absolue et Angélique Nadal est élue 2^{ème} adjointe à la majorité absolue. Les conseillers communautaires sont Cécile Jassaud, Roger Blanc, Agnès Agulhon, Didier Persegol. Les délégués au SDEE sont Cécile Jassaud et Roger Blanc. Pour le SIAEP du Méjean, les délégués sont Agnès Agulhon et Cécile Jassaud. Pour le SICTOM, sont délégués Francis Flourou, Roger Blanc, Cécile Jassaud et Gilles Fages. Concernant le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, Cécile Jassaud et Roger Blanc sont délégués. Il est également proposé en tant que président du Copil Natura 2000 sur le territoire Sébastien Guillot. Les délégations au maire sont rappelées. Les délégués à l'Office de tourisme intercommunautaire et au SIAEP du Massegros demeurent inchangés, de même que le taux de l'indemnité des élus. Par la suite, le maire présente le coût du transport scolaire pour les 5 élèves du primaire, se rapportant à 2040 € pour l'année 2018/2019.

Suite aux derniers échanges entre les représentants d'Azureva et le maire, il est proposé de baisser de 65% à 50% le taux de rémunération de la commune sur les recettes annuelles H.T. des locations des gîtes sous la gérance d'Azureva. En contrepartie, il est convenu qu'Azureva propose gratuitement à la commune la salle d'exposition située au dernier étage de leur établissement. En vue de réaliser des expositions culturelles, notamment dédiées au site archéologique mérovingien du castel Merlet, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité. Par la suite est évoqué le tracé prévu pour la compétition du Trèfle lozérien, édition 2020. Ayant constaté des dégradations nettes sur certaines portions, les conseillers s'accordent pour proposer aux responsables du Trèfle un autre itinéraire sur la portion de Combets (orchidées) à La Malène. Un itinéraire modifié sera proposé aux responsables de la course. Il est rappelé que cette compétition sportive représente un évènement incontournable pour la vie économique et touristique du territoire. La séance est levée à 19h30.